

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 27 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 20 mars 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Nadine DESMARAIS
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 –
EAU/ASSAINISSEMENT**

(36-2023)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2022 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	284 286.66 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	281 160.63 €
RESULTAT 2022 (déficit)	- 3 126.03 €
RESULTAT ANTERIEUR	0.10 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 3 125.93 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	97 103 €
RECETTES INVESTISSEMENT	100 676.93 €
RESULTAT 2022 (excédent)	3 573.93 €
RESULTAT ANTERIEUR	361.55 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (excédent)</u>	<u>3 935.48 €</u>

Madame DESMARAIS, 1^{ère} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2022 de l'eau et assainissement est approuvé.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau